



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – DECEMBRE 2020



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h00-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 16 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 10

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

HOTLINE Coronavirus Genève : 0800 909 400

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 17 septembre 2020, le Conseil municipal a :

- ✓ **Voté**, à une majorité des voix, une modification de l'ordre du jour, soit l'ajout d'un rapport oral de la Commission Environnement sur la Charte du Développement durable à la lettre C. Rapport des commissions.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre les décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à
 - la reconduction, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
 - l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus.
 - au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-, soit au même niveau que 2020.
 - au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, soit au même niveau que 2020.
 - la participation en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.-, soit au même niveau que 2020 conformément à l'engagement pris auprès du canton.
 - la reconduction, en 2021, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
 - les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-
 - les investissements pour les applicatifs communaux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.
 - au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, aux coûts publics des charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-, soit au même niveau que 2020.
 - la prorogation, en 2021, par le Fonds intercommunal de la subvention annuelle octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-, soit au même niveau que 2020.
 - la participation en 2021, par le Fonds intercommunal, à l'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex à hauteur de 20% du coût effectif de ce projet et jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 380'000.-, sous réserve de la constitution d'un groupement intercommunal.
 - la constitution d'une enveloppe extraordinaire unique du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 de CHF 500'000.- à engager, le cas échéant,

sur les exercices 2020-2021.

- o la constitution d'une enveloppe extraordinaire unique du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19 de CHF 150'000.- à engager, le cas échéant, sur les exercices 2020-2021.
- ✓ **Voté**, par 10 voix « pour », 6 abstentions et une voix « contre », les conclusions du rapport de la commission des Sports concluant à la construction d'une bulle pour couvrir deux terrains de tennis.
- ✓ **Décidé**, par 11 voix « pour », 2 abstentions, 4 voix « contre », de renvoyer le projet de bulle au Conseil administratif pour examen de la faisabilité du projet.
- ✓ **Voté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, les conclusions du rapport de la commission des Affaires sociales relatives aux subventions octroyées aux associations selon le budget 2020.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de désigner M. Alan Torselletti (AV) et M. Christian Cheyroux (D) comme membres auditeurs au sein du Groupe d'attribution des logements de la Société Garage Bourgeois SA.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil municipal pour examiner la délibération sur le Bicentenaire.
- ✓ **Donné mandat**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, à la commission des Affaires sociales d'examiner la question de l'action possible de Perly-Certoux suite à l'incendie du camp de migrants de la Moria, en Grèce.

Lors de sa séance extraordinaire du 8 octobre 2020, le Conseil municipal a

- ✓ **Pris une délibération**, par 14 voix « pour », 3 abstentions et 0 voix « contre », décidant :
 1. D'accepter d'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 380'000.- destiné au financement de la commémoration, planifiée en 2021, du bicentenaire de l'entrée de la commune de Perly-Certoux dans la République et canton de Genève.
 2. De comptabiliser les dépenses, déduction faites d'éventuelles recettes et autres contributions, dans le compte des investissements sous la fonction 3290 et la nature 529 puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1429.
 3. D'amortir la dépense nette prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement 2021 sous la fonction 3290 « culture non mentionnée ailleurs » et la nature de charge 33209.

DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020 ET 2021

Jeudi 17 décembre 2020 (adoption du budget 2021) – **21 janvier– 25 février– 18 mars 2021**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch > **Politique > Conseil municipal > Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance. **Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le public doit être masqué pour être admis aux séances. Le nombre de places réservées au public est limité.**

ACTUALITES COMMUNALES

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE SERA FERMEE DU 24 DECEMBRE 2020 INCLUS AU 3 JANVIER 2021- REPRISE LE LUNDI 4 JANVIER 2021 SELON L'HORAIRE NORMAL.

Le bureau de l'état civil de Lancy sera ouvert le mardi 29 décembre 2020, de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30. Une collaboratrice sera présente. Pour des annonces de décès ou de naissance à domicile : tél. 022 706 15 19. L'appel sera dévié sur le portable de l'officier de permanence.

Autres urgences : Police : 117 – Pompiers : 118

BONNES FÊTES ET BONNE SANTE !



CIRCULER DE NUIT : VOIR ET ETRE VU !

Profitant de la Journée internationale de la Lumière, le 5 novembre 2020, la section genevoise du TCS a invité les communes à poser des banderoles incitant tous les usagers de la route à voir et être vus, avec le slogan « MADE VISIBLE ». La commune en a déposé deux, au bord de routes fréquentées.

Mais surtout, le TCS mettait à disposition un certain nombre d'articles de sécurité, tels qu'éclairage amovible pour cycles, bâtonnets réfléchissants pour vélos et une broche rétro réfléchissante.

Ces quelques articles sont mis gracieusement à disposition des cyclistes et piétons intéressés, à la mairie, aux heures d'ouverture. Premier arrivé, premier servi. Ils peuvent aussi être commandés sur le site internet du TCS : <https://madevisible.swiss/fr/produits/>

CORONAVIRUS

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LA COMMUNE : Le Conseil administratif, répondant à une mesure mise en place par le Conseil d'Etat, a décrété la zone sportive (terrains de foot, Agorespace, patinoire), la zone de l'école et le parc Quédan comme zones animées dans lesquelles le port du masque est **obligatoire**. Enfin, les TPG rappellent que les personnes qui attendent à un arrêt de bus doivent également déjà porter le masque.

Malades ou en quarantaine ? Voici différents services de livraison à domicile pouvant être sollicités :

- Le service de livraison à domicile de courses de la Migros mis en place avec Pro Senectute pendant la pandémie, AMIGOS, est toujours actif sur www.amigos.ch. AMIGOS s'adresse aux personnes âgées, aux personnes ayant des antécédents médicaux ou aux personnes en quarantaine ou en confinement volontaire.
- La Coop pratique son service de livraison habituel : « coop@home » (www.coop.ch)
- La Croix-Rouge genevoise (<https://www.croix-rouge-ge.ch/>), tél. 022 304 04 35 ou par e-mail à urgences@croix-rouge-ge.ch fait vos courses sur demande.

INFORMATIONS COMMUNALES

CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 2000 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Les personnes qui désirent les renouveler ou faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici au **8 décembre 2020**.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées devront être enlevés avant le 1^e avril 2021 par la famille, qui en avisera la Mairie. Passé ce délai, la commune en prendra possession et en disposera.

PLAN DE DENEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément



aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**. Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement. Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

ENVIRONNEMENT 2020

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levées de verre

Mardi 29 décembre



Levées des déchets encombrants/ferraille (mais pas les appareils électroménagers*)

Samedi 7 novembre

(ou sur appel: tél. 022 777 17 74)



Levées de papiers et cartons

Mardi 29 décembre

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



Levées des déchets de cuisine

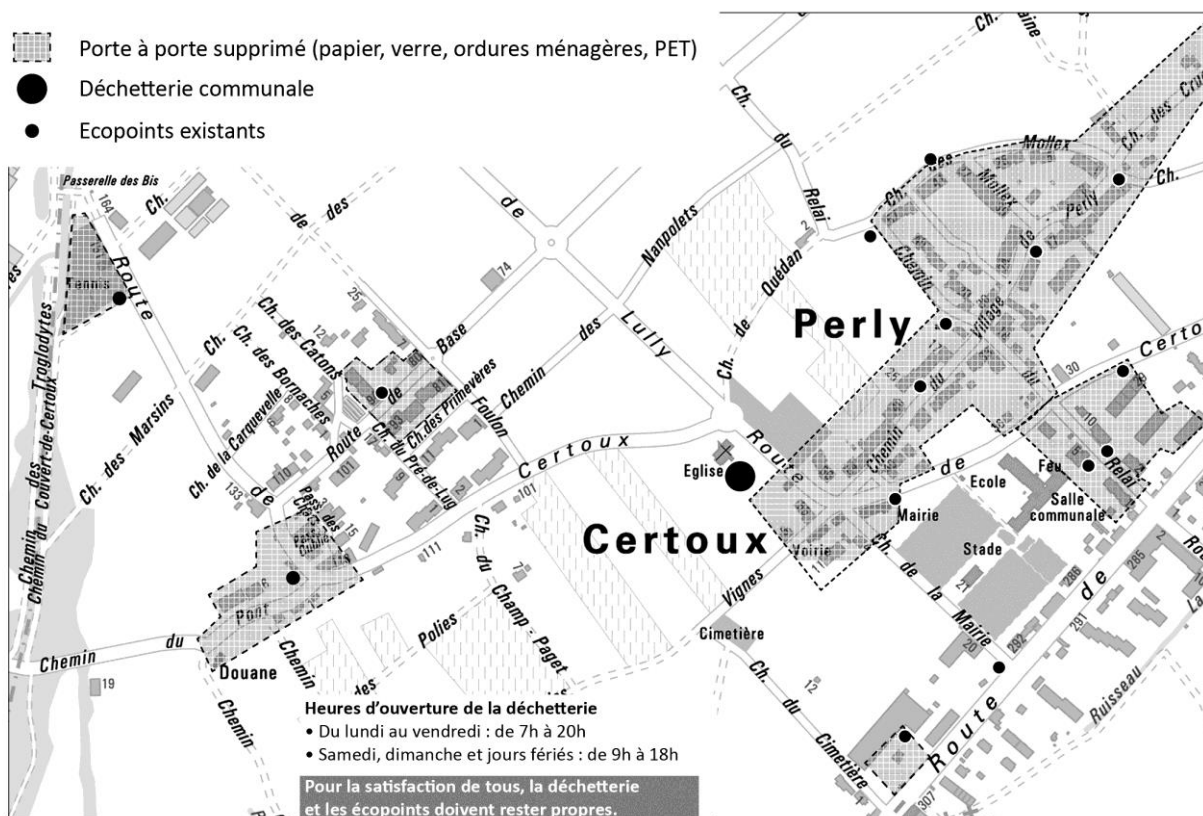
Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

* Le matériel électrique et électronique ainsi que les appareils électroménagers doivent être ramenés dans les commerces, qui ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type qu'ils proposent à la vente.

ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPPOINTS

- Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
- Déchetterie communale
- Ecopoints existants



RAPPEL : La commune a décidé, dès le 1^{er} novembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux dans les ESRECs, de supprimer ses bennes à encombrants et à ferraille. Pour les habitants, la levée de ces déchets est maintenue une fois tous les deux mois au porte-à-porte (prochaine date publiée ci-dessus et sur www.perly-certoux.ch) et exceptionnellement sur appel (coûts à charge de la commune). L'entreprise Chevalley est mandatée pour gérer les passages sur appel au tél. 022 777 17 74, en rationalisant les déplacements de camions dans la commune pour répondre simultanément à plusieurs demandes.

DÉCHETS EN PERIODE DE PANDEMIE : Les masques, mouchoirs à usage unique et gants doivent être jetés dans un sac d'ordures ménagères fermé (sac noir). Il est interdit de jeter des masques sur la voie publique ainsi que dans les poubelles publiques. Ils doivent être incinérés.